

L'an deux mil neuf, le vingt deux septembre à dix neuf heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, à la date du 15 septembre 2009, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du conseil de la Mairie de Guérard, sous la présidence de Michel COMMANAY, Président de la Communauté de Communes de la BRIE DES MOULINS.

Présents membres titulaires :

Représentant la commune de Dammartin sur Tigeaux: Philippe GALY, Bernard HAMELIN,

Représentant la commune de Faremoutiers : Michel COMMANAY, Marie Claude POVIE, Bruno GIBERT, Marc GILLOOTS, Alain GRIES,

Représentant la commune de Guérard : Jean Pierre CÉ, Pierre DREYFUS, Christine GILLOIRE, Maurice SEPIERRE,

Représentant la commune de Pommeuse : Jacques ALONSO, Annie PATERNOSTRE, Franck DUBUGET, Yves PAINDAVOINE,

Présents membres suppléants :

Bruno DUMONT, Claude VION, Philippe CLAUSIER, Georges DEBUCHY,

Absents excusés membres titulaires :

Raoul LAVÉRIE, représenté par P. CLAUSIER,

Jean Pierre DARDANT représenté par A. PATERNOSTRE

Denis HERTZ ;

Absents excusés membres suppléants : Patricia HAULEUX, Gérard RIBINIK, Anne Marie THIEBAULT

Secrétaire de séance : Annie PATERNOSTRE

Le quorum étant atteint, Le Président déclare la séance ouverte.

ORDRE du JOUR

- Syndicat mixte du centre aquatique et du cinéma : modification statutaire
- Indemnités de conseil pour le Trésorier Principal
- Contrat EXCO (entretien) accueil de loisirs de Guérard
- Création d'une commission de travail (UGECAM)
- Budget annexe assainissement :
  - o Révision de la liste des entreprises agréées
  - o Décision modificative
  - o Demande d'adhésion au SMAB

M. le Président demande au conseil communautaire l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour un point supplémentaire :

- Modification poste animatrice du RAM

Le conseil communautaire autorise le Président à procéder à cette modification.

M. le Président soumet le compte-rendu de la séance du Conseil Communautaire du 29 juin 2009, il est approuvé et signé.

**1/ Syndicat mixte du centre aquatique et du cinéma : modification statutaire**

- modification de la composition du bureau et du nombre de vice-président

Vu la délibération du syndicat mixte du centre aquatique et du cinéma en séance du 10 juillet 2009,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL-2008 n°246 du 30/12/2008 portant extension des compétences, transformation en Syndicat à la carte et changement d'intitulé en « Syndicat Mixte du Centre Aquatique et du Cinéma »,

Considérant que l'accroissement des compétences rend opportunes la modification de la composition du Bureau et la création de deux postes de Vice Présidents supplémentaires,

PROPOSE d'accepter la modification de la composition du Bureau et la création de deux postes de Vice Présidents supplémentaires,

Donne lecture de la rédaction des statuts.

APRES EXAMEN ET DELIBERE le Conseil Communautaire, REFUSE cette modification statutaire à 1 voie pour, 11 contre et 5 abstentions.

## **2/ Indemnités de conseil pour le Trésorier Principal**

Mme le trésorier principal sollicite, pour l'année 2009, l'attribution de l'indemnité de conseil pour un montant de 633.43 €, avant prélèvement, ainsi que l'attribution de l'indemnité de confection de budget pour un montant de 45 € avant prélèvement.

Dit que les membres du bureau proposent le vote pour la durée du mandat.

Après examen et délibéré, le Conseil Communautaire, approuve l'attribution des indemnités pour la durée du mandat, à 15 pour, 1 contre et 1 abstention.

## **3/ Contrat d'entretien de l'accueil de loisirs de Guérard**

Vu la proposition de la société EXECO du 30/7/09 à 1526.29 € HT

Dit que le contrat prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009 pour une durée d'un an,

Dit que la dépense est imputée au chapitre 11, article 6283.

Demande l'autorisation de procéder à la signature du contrat avec la société EXECO

Le conseil, approuve à l'unanimité cette décision.

Mme Gilloire demande que soit établit une liste des produits utilisés et que la communauté de communes s'engage vers des produits dit « écologique » dans la mesure du possible.

## **4/ Création d'une commission de travail**

- Concernant la propriété dite « UGECAM », il est rappelé les différentes étapes de ce dossier, actuellement aucun élément nouveau n'est intervenu. Les élus de Dammartin précisent qu'il n'y a pas d'acquéreur, et demandent une réflexion générale sur les diverses activités qui pourraient intervenir sur ce site et notamment en matière de développement économique.

Le Président informe que les membres du bureau proposent la création d'une commission de travail afin d'étudier au mieux ce projet.

Sont nommés à cette commission de travail :

Raoul LAVERIE, Pierre DREYFUS, Annie PATERNOSTRE, Alain GRIES, Yves PAINDAVOINE, Bruno GIBERT, Bernard HAMELIN et Bruno DUMONT ;

## **5/ Assainissement : Révision de la liste des entreprises agréées**

Le Président,

Vu la délibération du 3/06/2008 fixant la liste des entreprises agréées pour effectuer les travaux de raccordement aux réseaux d'assainissement en domaine public,

Considérant qu'il convient de mettre à jour cette liste annuellement,

Le Président propose la liste ci-dessous :

- BMTP, 13 chemin du Noyer, 77 515 SAINT AUGUSTIN
- LA LIMOUSINE, 15 avenue Saint Paulin, 94214 LA VARENNE ST HILAIRE Cedex,
- LYONNAISE DES EAUX, 97 rue du Général Leclerc, 77170 BRIE COMTE ROBERT
- TERAFA, 16 Avenue de Paris, 77515 FAREMOUTIERS,
- VERNEUIL TP, 16 Avenue de Paris, 77515 FAREMOUTIERS
- VEOLIA EAU, 61 rue Henri Farman, 93 290 TREMBLAY EN FRANCE
- CJL Canalisations, 20 avenue de la Gare, 77163 DAMMARTIN SUR TIGEAUX

PRECISE que les sous-traitants éventuels devront également être agréés par la Communauté de Communes.

Après délibération, le conseil, approuve à cette liste à 14 pour et 3 contre.

## **6/ BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT :**

### **a/ Décision modificative n°1**

Vu l'affectation du résultat de l'exercice 2008 approuvé par délibération du 29 juin 2009,  
Vu le Budget Supplémentaire tel qu'il a été approuvé par délibération du 29 juin 2009,  
Considérant qu'il est nécessaire de virer des crédits du chapitre 21 au chapitre 20,

Section	Chapitre	Article	Dépense
Investissement	21	2183	- (moins) 3200 €
	20	208	+ (plus) 3200 €

Après délibération, le conseil, approuve à cette décision à l'unanimité.

### **b/ Demande d'adhésion au SMAB**

Le Président, informe :

Le Syndicat Mixte d'Assainissement des Boues (SMAB) a pour compétence l'étude, la construction et l'exploitation d'un équipement de compostage des boues de stations d'épuration des différentes communes et syndicats adhérents.

La plate-forme de compostage aura une capacité annuelle de 7000 tonnes de matières brutes et sera située dans le périmètre de l'actuelle station d'épuration intercommunale du SICTEUPGT sur la commune de Presles en Brie. L'appel d'offre pour les travaux est en cours.

Les stations d'épuration de Guérard et Dammartin doivent être reconstruites et un débouché doit être choisi pour les boues issues des nouvelles installations pour concevoir toutes les étapes de la filière de traitement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la réglementation en vigueur concernant la valorisation agricole des boues de station d'épuration et notamment le décret du 8 décembre 1997 et l'arrêté du 8 janvier 1998,

Considérant qu'il est de l'intérêt général de préconiser la valorisation des boues des futures stations par leur compostage,

Demande d'adhésion au Syndicat Mixte d'Assainissement des Boues,

Après délibération, le conseil, approuve à l'unanimité, l'adhésion au Syndicat Mixte d'Assainissement des Boues.

### **7/ RAM : création d'un poste d'Educateur de Jeunes Enfants à 80 %**

Le Président demande la création d'un poste d'Educateur de jeunes Enfants à 80 % pour le service du RAM, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2009,

Dit que la dépense est prévue au budget de la communauté de communes

Dit que le centre de gestion sera informé de la cette décision.

Après délibération, le conseil, approuve à l'unanimité cette décision,

### **8/ Informations et questions diverses**

- Fusion des communautés de communes, le Président demande que soit créée une commission de travail sur le devenir de notre communauté de communes.

Sont nommés à cette commission de travail :

Bruno DUMONT, Alain GRIES, Bruno GIBERT, Annie PATERNOSTRE, Maurice SEPIERRE, Bernard HAMELIN, Philippe CLAUSIER, Jacques ALONSO, Raoul LAVERIE, Pierre DREYFUS, Yves PAINDAVOINE.

- accueil de loisirs et restaurant scolaire de Guérard : portes ouvertes le 10 octobre 2009 de 10h à 12h ;
- zone d'activité de Courtalin :
  - o livraison de l'hôtel d'entreprises prévue pour le début de novembre,
  - o un bâtiment (sami 1) s'est libéré suite à un dépôt de bilan, le bureau propose de le mettre en vente,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

Le Président  
**Michel COMMANAY**